

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2020

Le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence d'Emilienne POUMIROL, Maire, en présence de Mmes Myriam COCHET, Véronique FRANCH, Laëtitia LAVERGNE, Valérie MARTINS, Marion PASQUALINI, Florence PIN-BELLOC et Fabienne SENAC et de MM. Dominique BOUTEILLER, Jean-Pierre CORNILLOU, Bernard CROUZIL, Yoan FRILLAY, François JOCTEUR-MONROZIER, Cédric OTAL et Michaël SOLA.

Mesdames Monique Manuguerra et Christelle Alves Da Cunha ont également assisté à la séance.

**Secrétaire de séance :** Myriam COCHET

**Date de la convocation :** 24 juin 2020

**Conseillers en exercice :** 15                      **Présents :** 15                      **Votants :** 15

**L'ordre du Jour est le suivant :**

- Admissions en non-valeur
- Vote du budget primitif
- Vote des taux d'imposition
- Vote des subventions
- Renouvellement de la CCID
- SIVURS – Election délégués titulaire et suppléant
- Réaménagement de la dette Promologis
- Questions diverses

Lecture faite, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 juin 2020 est adopté.

Madame le Maire propose au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Création d'un poste de contractuel

**A l'unanimité, le conseil donne son accord.**

## 1. Délibération n°2020-14 – Admissions en non-valeur

Vu l’instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Vu les demandes d’admission en non-valeur présentées par Madame la Trésorière de Baziège concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables dont elle n’a pu réaliser le recouvrement, après mise en œuvre de toutes les voies d’exécution,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité,**

- Approuve l’admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 24 625 € correspondant aux listes de produits irrécouvrables n° 2208740511, 3163060211 et 4321380811 dressées par le comptable public,
- Dit que les sommes nécessaires seront inscrites au budget 2020.

## 2. Budget Primitif 2020

### 2.1. Délibération n° 2020-15 – BP 2020

Madame le Maire présente le Budget Primitif de l’exercice 2020 équilibré comme suit, après reprise des résultats :

En section de Fonctionnement

Dépenses : 802 192,35

Recettes : 802 192,35

En section d’Investissement

Dépenses : 298 380,61

Recettes : 298 380,61 (dont 6 800 de restes à réaliser)

**Le budget primitif 2020 est voté à l’unanimité, par chapitre en fonctionnement et en investissement.**

### 2.2. Délibération n° 2020-16 – Taxes directes locales - Vote des taux 2020

Vu l’état n°1259 portant notification des bases nettes d’imposition des taxes foncières et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l’exercice 2020,

Madame le Maire rappelle les taux 2019 et propose au conseil municipal de conserver ces taux pour 2020 :

Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe foncière sur bâti	7,54 %	7,54 %
Taxe foncière sur non bâti	104,30 %	104,30 %

**Le conseil municipal, à l’unanimité, vote les taux proposés.**

### 2.3. Subventions aux associations

Madame le Maire détaille le montant des subventions versées aux associations figurant en annexe 1.

### **3. Délibération n°2020-17 – Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Madame le Maire informe l'assemblée que suite aux élections municipales le conseil municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le Directeur des services fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant vingt-quatre noms parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et les six membres suppléants de la Commission communale des impôts directs,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal dresse la liste figurant en annexe 2.**

### **4. Délibération n° 2020-18 – SIVURS - Election des délégués**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la désignation, par le préfet, d'un liquidateur chargé de finaliser les opérations de dissolution du SIVURS.

Pour effectuer ces opérations, le vote d'un budget est nécessaire. Un nouveau Conseil syndical doit donc être constitué suite aux élections municipales.

La commune sera représentée par un délégué titulaire qui pourra, le cas échéant, se faire remplacer par un délégué suppléant.

**Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal procède à l'élection au vote secret.**

**Mme COCHET Myriam est élue déléguée titulaire,**

**Mme FRANCH Véronique est élue déléguée suppléante.**

### **5. Délibération n° 2020-19 – Promologis – Réaménagement de la dette – Garantie d'emprunt**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune a accordé la garantie d'emprunt à Promologis afin de faciliter la réalisation des habitations à loyer modéré sur la commune. Le Conseil d'Administration de Promologis a validé une proposition de réaménagement de dette de la Banque des Territoires permettant de réaliser des économies significatives grâce à une combinaison de formules optimales qui s'appuient notamment sur une sécurisation à hauteur de 20% via la conversion d'indexations livret A en taux fixes. A titre indicatif, le taux du Livret A au 23/10/2019 est de 0,75 %.

La commune de Donneville doit réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque ligne du prêt réaménagée, initialement contracté par Promologis auprès de la Caisse des dépôts et consignations jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par Promologis, dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et consignations, la commune s'engage à se substituer à Promologis pour son paiement en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt, à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce Prêt.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le réaménagement de la dette tel que figurant en annexe 3.**

## 6. Délibération n° 2020-20 – Création de poste de contractuel

Madame le maire informe l'assemblée que le nombre d'élèves prévisionnel pour la prochaine rentrée scolaire est en hausse et qu'il est nécessaire de renforcer les services de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École pour la période. Considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité,

**Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité,**

D'autoriser Madame le Maire à recruter un agent contractuel pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité en application de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984. A ce titre, sera créé un emploi à temps non complet, d'une durée hebdomadaire de 25 heures, dans le grade d'animateur.

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget.

## 7. Questions diverses

- **Logements sociaux de la rue Barrau**

La société HLM Promologis souhaite vendre une partie de son patrimoine afin de réinvestir dans des logements neufs. Elle propose à la commune que les locataires en place dans les maisons situées rue Barrau puissent acheter leurs logements en tant que primo-accédant. Le conseil municipal de Décembre 2019 avait accepté le rachat de ce foncier mais n'était pas d'accord sur le montant demandé pour la vente, les négociations doivent donc reprendre entre Promologis et le nouveau conseil municipal.

- **Conseil d'école du 29 Juin 2020**

Madame le Maire et Madame Myriam Cochet font un point au conseil municipal sur le conseil d'école qui s'est tenu le lundi 29 Juin 2020.

La principale préoccupation est l'augmentation des effectifs tant au niveau maternel que primaire. Pour l'instant il y a 110 élèves inscrits pour la rentrée de septembre 2020. Madame le Maire propose d'alerter l'inspectrice de l'Education Nationale, Mme Mailho, ainsi que l'inspecteur de l'Académie sur le fait que les classes seront surchargées et que les enseignants seront peut-être obligés de créer une classe à trois niveaux.

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, qu'un courrier soit envoyé à l'inspectrice de l'Education Nationale, Mme Mailho, ainsi qu'au directeur d'Académie afin de demander la création d'une cinquième classe.**

Un bilan des différentes demandes de travaux pour l'école a été énoncé.

- **Charte de l'arbre :**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il faut élire un référent pour la Charte de l'Arbre. Mme Laëtitia Lavergne se propose pour ce poste.

**Le conseil municipal accepte, à l'unanimité l'élection de Mme Laëtitia Lavergne en tant que référente de la Charte de l'Arbre.**

• **Points sur les travaux urgents**

M. Bernard Crouzil et M. Cédric Otal font le point au conseil municipal sur les différents travaux à réaliser en urgence sur la commune :

- Chemin du Taros / chemin de la Boutane / ruisseau de Fontbazy : boue importante et récurrente sur la route suite aux orages
- Fontaine Chapillonie / rue Barrau : boue importante sur la placette suite aux orages
- Ecole / ruisseau de Belbèze : boue qui remonte sur le parking
- Lotissement de Bonheure : boue qui déborde en bas du lotissement
- Effondrement d'un puits sur le parking arrière de la mairie

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôture la séance à 23 h 45.**

BOUTEILLER  
Dominique

COCHET Myriam

CORNILLOU  
Jean-Pierre

CROUZIL  
Bernard

FRANCH  
Véronique

FRILLAY Yoan

JOCTEUR-  
MONROZIER  
François

LAVERGNE  
Laëtitia

MARTINS Valérie

OTAL Cédric

PASQUALINI  
Marion

PIN-BELLOC  
Florence

POUMIROL  
Emilienne

SENAC Fabienne

SOLA Michaël

## ANNEXE 1

Commune de Donneville

BP 2020

<b>6574 - Subv.fonct.aux asso.&amp;autres pers. de droits privé</b>	<b>14 560,00</b>
AMICALE DU PERSONNEL	1 650,00
<i>Subvention</i>	<i>1 650,00</i>
ARBRES ET PAYSAGES D'AUTAN	200,00
<i>Subvention</i>	<i>200,00</i>
ASSOCIATION CHASSE - AICA DU RUISSEAU DES ROSIERS	200,00
<i>Subvention</i>	<i>200,00</i>
CLAD	7 690,00
<i>Subvention</i>	<i>7 690,00</i>
COOPERATIVE SCOLAIRE	500,00
<i>Subvention</i>	<i>500,00</i>
GRAINE DE GAFET'S	300,00
<i>Subvention</i>	<i>300,00</i>
INTER FOOTBALL CLUB	2 270,00
<i>Subvention</i>	<i>2 270,00</i>
LA MAISON DES PARENTS DU LAURAGAIS	250,00
<i>Subvention</i>	<i>250,00</i>
LES CLOCHES DE DONNEVILLE	200,00
<i>Subvention</i>	<i>200,00</i>
TENNIS CLUB	1 300,00
<i>Subvention</i>	<i>1 300,00</i>
<b>TOTAL DES SUBVENTIONS</b>	<b>14 560,00</b>

## ANNEXE 2

Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
<b>Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.</b>						
1	M.	POUMIROL	Daniel	29/12/1946	46 Ch. de Fontbazi - Donneville	TH / TF
2	M.	CROUZIL	Jean-François	06/10/1966	1 Rte Nationale - Donneville	TF
3	MME	ALCOUFFE	Catherine		34 Domaine de Beaugard - Donneville	TH
4	MME	DUQUESNOY	Claire	08/02/1962	1 Rue Barrau - Donneville	TH
5	M.	BODIN	Jean-Philippe	05/08/1960	82 Ch. de Fontbazi - Donneville	TH / TF / CFE
6	M.	PERICO	Claude	09/05/1943	38 Ch. de Fontbazi - Donneville	TH / TF
7	M.	SENAC	Yves	31/05/1950	10 Rue Barrau - Donneville	TH
8	MME	FRANCH	Véronique	05/02/1974	3 Ch. de la Boutane - Donneville	TH / TF
9	MME	BELTAN	Marie	24/09/1965	75 Ch. de Fontbazi - Donneville	TH / TF
10	MME	MASSAT	Emmanuelle	05/11/1975	20 Rte Nationale - Donneville	TH / CFE
11	MME	CAPBLANCQ	Corinne		4 Ch. Orfèvre - Donneville	TH / TF / CFE
12	M.	SAMPY	Gilles	27/01/1972	23 Rue la Bataille - Donneville	TH / TF
13	MME	GOURDIN	Christine	28/04/1968	9 Allée du Languedoc - Donneville	TH / TF
14	M.	GENESTINE	Christophe	02/07/1967	7 Rue de l'Autan	TH / TF / CFE
15	M.	GAIARIN	Georges	08/11/1950	105 Ch. de Fontbazi - Donneville	TH / TF / CFE
16	M.	PUIS	Pierre		5 Place de la Mairie - 31450 Belberaud	TF
17	M.	PAVOT	Jean-Claude	06/10/1947	73 Ch. de Fontbazi - Donneville	TH / TF
18	MME	MANUGUERRA	Monique	09/05/1958	24 Ch. de Fontbazi - Donneville	TH / TF
19	M.	PASQUALINI	Thomas	21/07/1984	55 Rte Nationale - Donneville	TH / TF
20	M.	POUMIROL	Patrice	17/11/1970	TOUBANS - 31450 Montgiscard	TF / CFE
21	M.	RUIZ	Sebastian	19/12/1984	10 Rte de Montlaur - Donneville	TH / TF
22	M.	DE LIGONDES	Jean	29/10/1956	Allée du Languedoc - Donneville	TH / TF / CFE
23	MME	LACOUR	Hélène	19/09/1986	5 Rue du Capitoul Garaud - Donneville	TH / TF
24	M.	LAILHA	Stéphane	05/04/1976	28 Voie Romaine - Donneville	TH / TF

## ANNEXE 3

**Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des dépôts et consignations**Emprunteur : **000208730 - PROMOLOGIS S.A. D'HABITATION LOYER MODERE**

Durée de Remboursement (nb Années) : Durée Phase amort 1 / amort 2	Taux d'intérêt actuariel annuel en % phase amort 1 / phase amort 2 (2)	Marge fixe sur index phase amort 1 / phase amort 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance appliqué Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux de progressivité d'échéance calculé Phase 1 / Phase 2 (3)	Taux prog. annuel plancher des échéances Phase 1 / Phase 2 (3)	Intérêt compensateur ou différé Refinancé (1)	Intérêt compensateur ou différé Maintenu (1)	Nature du taux ou index Phase 1 / Phase 2	Taux de progressivité d'amortissement (3)	Modalité de révision Phase 1 / Phase 2 (3)	Montants réaménagés hors stock d'intérêts (1)	Quotité garantie (en %)	Durée différée d'amortissement (nb Mois)	Date prochaine échéance	Périodicité des échéances	N° Contrat initial (3)	N° Avenant	N° Ligne du prêt
24,00 : 24,	-	10255 8	1110593	45 767,92	0,00	0,00	50,00	0,00	01/07/20 20	S	LA+1,000 / -	Livret A / -	1,000 / -	DR / -	0,000 / -	--- / -	---	--- / -